



**ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE
PAUSE MERIDIENNE (cantine)**

1) L'admission des enfants au restaurant scolaire et / ou à l'accueil de loisirs périscolaire, s'effectue par la constitution d'un dossier comprenant les informations nécessaires au service.

Dossier d'admission

Pour une première inscription

Remplir → Une « fiche famille » **par famille**

→ Une « fiche sanitaire » **par enfant**

Pour un renouvellement d'inscription

Les modifications seront à indiquer sur votre dossier lors de la permanence prévue au mois de juin

POUR TOUS

Avec le dossier dûment complété, fournir la photocopie des vaccins, l'attestation C.A.F et d'assurance responsabilité civile **2020/2021, à demander** à votre assurance.

→ Pour les enfants en Primaire : amener une photo d'identité.

2) L'inscription des enfants s'effectue sur le portail « les parents services » ou en mairie pour les familles ne possédant pas d'accès à internet.

Pour une première inscription : Dès que votre dossier d'admission est complet vous recevrez par courrier, durant l'été, vos codes d'accès pour inscrire vos enfants sur le site « les parents services ».

Pour un renouvellement d'inscription : Les inscriptions pour l'année 2020 / 2021, sur le portail, seront fermées jusqu'à ce que votre dossier soit complet et que toutes vos factures soient régularisées.

L'inscription à la restauration scolaire, à l'accueil de loisirs périscolaire peut être permanente (chaque jour de l'école durant la semaine) ou occasionnelle, au choix des familles.

Pour la pause méridienne, les dates limites d'inscription ou de modification sont fixées **au mercredi soir minuit pour la semaine suivante.**

Pour l'accueil de loisirs périscolaire, les dates limites d'inscription ou de modification sont fixées **au 26 de chaque mois, au soir minuit, pour le mois suivant.**

TRANSPORT SCOLAIRE

Dossier d'inscription :

UNIQUEMENT POUR LES ENFANTS DE MATERNELLE !

- Remplir la fiche « Transport scolaire »

Mairie de ROCHE - 75, rue Gérard VERNAY - 38090 ROCHE

☎ 04.74.92.72.90

mail. : periscolaire@roche38.fr

site : www.roche38.fr



Cette année, le dépôt des dossiers se fera **UNIQUEMENT** par mail à periscolaire@roche38.fr .

Vous recevrez un mail de réception. Puis, lorsque le dossier complet sera traité, vous recevrez un mail de validation vous donnant accès aux inscriptions sur le portail « parents service ».

- *date de dépôt de dossiers par mail:*

Du jeudi 4 juin au vendredi 26 juin 2020 inclus.

Aucun dossier ne devra être déposé dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Tous les documents à rendre lors du rendez-vous sont disponibles sur le site de la mairie ; www.roche38.fr ainsi qu'à l'accueil de la mairie, à partir du 4 juin 2020.

ATTENTION !!!!!

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE ET ENTRAINERA UN REFUS D'INSCRIPTION !

Le service Périscolaire

Mairie de ROCHE - 75, rue Gérard VERNAY - 38090 ROCHE

☎ 04.74.92.72.90

mail. : periscolaire@roche38.fr

site : www.roche38.fr